

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25/01/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 07/02/2022

Délibération n° D-2022-31

**Marché de fourniture et pose de dalles plombantes - Divers
groupes scolaires - Avenant n°2**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Madame Christine HYPEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Madame Aline DI MEGLIO, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Yann JEZEQUEL, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction Patrimoine et Moyens

**Marché de fourniture et pose de dalles plombantes -
Divers groupes scolaires - Avenant n°2**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 15 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé le marché pluriannuel 2019-2024 pour la fourniture et pose de dalles plombantes, dans divers groupes scolaires, attribué à la société GUINOT SAS.

Un premier avenant a été approuvé en date du 3 mai 2021 pour un changement de type de dalles sur la tranche ferme du marché.

L'entreprise GUINOT SAS a fait l'objet d'une reprise dans le cadre d'une procédure collective. Le jugement du 19 octobre 2021 autorise la cession de la GUINOT SAS au profit de la SN GUINOT SARL.

Il convient d'acter le changement de co-contractant pour le contrat en cours avec la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert n°2 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS



Marché n° 19231M028
Fourniture et pose de dalles plombantes dans les groupes scolaires 2019-2024

Avenant N°2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal.

d'une part,

Et :

La SAS GUINOT, ZAE, 24 rue des Charmes, 79000 BESSINES

d'autre part,

Et :

La SN GUINOT SARL , ZAE, 24 rue des Charmes,79000 BESSINES,

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 16 mai 2019 à la société GUINOT SAS,24 rue des Charmes à BESSINES (79000), immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 381 745 330.

L'avenant N°1 a été notifié le 21 mai 2021. Il concernait le changement de type de dalles sur la tranche ferme du marché (dalles plombantes de réemploi,à la place de dalles plombantes neuves).

L'entreprise a fait l'objet d'une reprise dans le cadre d'une procédure collective. Le jugement du 19 octobre 2021 autorise la cession de la GUINOT SAS au profit de la SN GUINOT SARL et la reprise des marchés publics.

Cette nouvelle société est située 24 rue des Charmes à BESSINES (79000), et est immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 904 446 192 (cf. extrait Kbis en pièce jointe).

Il convient d'acter le changement de co-contractant pour le contrat en cours avec la Ville de Niort.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La société SN GUINOT SARL est substituée à la société GUINOT SAS dans tous ses droits et obligations pour l'exécution du contrat, à compter du 21 octobre 2021.

ARTICLE 2

Les sommes dues au titulaire seront dorénavant portées au crédit du compte du CIC BRESSUIRE (RIB en annexe).

ARTICLE 3

N°identification de facturation pour CHORUS (SIRET) : 904 446 192 000 18

ARTICLE 4

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 5

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Niort,	A Bessines,	A Niort ,
GUINOT SAS, représentée par le mandataire Judiciaire Maître Thomas HUMEAU La personne habilitée	SN GUINOT SARL La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation